

REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI NATIONAL DU TRICASTIN

1 & 2 Avril 2023

- **Art 1.** Le tournoi est autorisé par la FFBaD N° : XXXXXXX.
- **Art 2.** Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre défini à l'Art 3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
- **Art 3.** Le juge-arbitre est Sébastien SALS. Il a la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- **Art 4.** Tout joueur doit être à jour de sa licence et autorisé à participer à la compétition le jour du **tirage au sort le 20 mars 2023**.
- **Art 5.** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs seniors licenciés à la Fédération Française de badminton classés dans les séries, N3 à NC. Les joueurs des catégories : minime, cadet, junior et vétéran sont autorisés à participer en catégorie senior. Les joueurs peuvent s'inscrire sur un ou deux tableaux (**Simple ou mixte le samedi et double le dimanche**).
Le tournoi est limité aux 180 premières inscriptions réalisées exclusivement via Badnet.
Une liste d'attente sera constituée. Les critères de priorité seront :
 - Date d'inscription sur BADNET accompagné du règlement,
 - Date d'inscription sur BADNET sans le règlement.Les droits d'engagement (**18€ pour un tableau et 20€ pour 2 tableaux**) pourront être réglés (individuellement ou par club) via badnet ou par virement bancaire.
Les droits d'engagement pourront être remboursés sans justification jusqu'à la date du tirage au sort. Après cette date un justificatif devra être fourni pour pouvoir engager les frais d'inscriptions.
- **Art 6.** Les personnes mineures devront être accompagnées soit par leurs parents ou au moins d'un représentant majeur déclaré par l'autorisation parentale qui sera à remettre à la table de marque le jour du tournoi à la table de marque au moment du pointage.
- **Art 7.** Le tournoi sera organisé **par série** en regroupant les joueurs et les paires **selon le CPPH à la date du tirage au sort**. Les têtes de séries seront désignées à l'aide du CPPH de la FFBaD le 23 mars 2022 avec l'accord du JA.
- **Art 8.** Le découpage des tableaux sera fait conformément au règlement général des compétitions en vigueur pour la saison 2022-2023
- **Art 9.** Les tableaux comporteront :
 - soit une première phase en poules avec 2 sortants et une seconde phase en élimination directe jusqu'aux finales,
 - soit en poule unique selon le nombre d'inscription.
- **Art 10.** En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire pourra être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente (cf. article 3.2.5 du règlement général des compétitions).
- **Art 11.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au J.A.
- **Art 12.** Dès son arrivée, le joueur doit se présenter à la table de marque pour se faire pointer et fournir l'autorisation parentale pour les mineurs. Ceci est valable samedi et dimanche si le joueur est présent sur deux tableaux.
- **Art 13.** L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme (échancier). Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1 h 00 à l'avance.
- **Art 14.** Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- **Art 15.** Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de **3 minutes de préparation** avant le début du match, ils devront commencer par le test des volants (test des volants, échauffements et changements de tenues).
Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 mn. Il pourra être réduit sur demande du JA et avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela leur paraît souhaitable.
- **Art 16.** Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes, boissons, serviette...). Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera en vente à la table de marque (YONEX AS20).
- **Art 17.** Le plateau de jeu est réservé au JA, aux organisateurs, aux joueurs et aux conseillers aux joueurs. Les salles seront équipées pour le coaching entre les points (2 coachs/ demi terrain).
- **Art 18.** Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ces derniers. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence.
- **Art 19.** Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
- **Art 20.** Les matchs se dérouleront en **auto arbitrage** jusqu'aux finales. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart et un maximum de 30 points.
- **Art 21.** Tout **volant touchant les infrastructures fixes** (panneaux, lampes...) sera compté **faute, sauf au service**, où il pourra être réengagé une fois. **Les filins seront comptés let au service une fois et faute en jeu**.
- **Art 22.** Contestations : seul le joueur, le jour du tournoi, pourra porter réclamation auprès du Juge-Arbitre. Toute contestation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- **Art 24.** Le joueur forfait ou blessé après la date du tirage au sort devra, **après avoir prévenu l'organisateur**, envoyer un justificatif dans un délai de 5 jours suivants la compétition à adresser à :
Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton - 37 Route du Vercors - 38500 St Cassien
ou par Email : sophie.bluy@badminton-aura.org sous peine de 2 mois de suspension de compétition (Interclubs et tournois). Merci de préciser la date et le lieu de la compétition.
- **Art 25.** Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident...

- **Art 26.** Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (adhérents du club, élus, personnalités sportives, bénévoles ...) pourront être impliqués dans une démarche écoresponsable :
 - De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets...
 - De manière indirecte : via des stands équitables, des expositions, du covoiturage...
 - De manière générale : communiquer sur les enjeux de « rentrer dans une démarche écoresponsable sur une manifestation sportive ».

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.

Date : 12/11/2023

Signature du Juge Arbitre :